

**COMMUNE DE PERIGNY-SUR-YERRES**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018**

MM & Mmes : G. URLACHER, G. LE LAY, N. FIACRE, P. JUNILLON,  
S. LE CLEACH, Maires Adjoints

MM & Mmes : C. ANDRÉ, G. BRUN, A. GUEDON, J-F JACQ, S. LOUNICI, D. MALMEJAT, G.  
MATHIEU, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir : P. BLONDEL à S. LE CLEAC'H, M-T BOURNEIX à D.  
MALMEJAT, B. SCHAFER à G. URLACHER

Absente : C. HARNICHARD,

D. MALMEJAT a été désignée Secrétaire.

---

*Avant de débiter la séance, M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de madame Valérie FAZENDEIRO, Conseillère Municipale.*

**FINANCES**

**1- Décision modificative**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du Budget Primitif de l'année 2018 :

▪ **Section d'investissement :**

En dépenses sur le compte 2135 de l'opération 110:	- 20 000 €
En recettes sur le compte 2135 de l'opération 141 :	+ 20 000 €

*Adopté à l'unanimité*

**2- Tarifs concession du cimetière t columbarium 2019**

Il est proposé de conserver les mêmes tarifs des concessions du cimetière et du columbarium qu'en 2018.

*Adopté à l'unanimité.*

### **3- Tarifs Intervention des Services techniques pour les terrains non entretenus**

Il est proposé de conserver les mêmes tarifs qu'en 2018.

*Adopté à l'unanimité.*

### **4- Admission en non valeurs**

Il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeurs des créances irrécouvrables sur proposition du Trésorier Payeur de Boissy-Saint-Léger, et correspondant à la somme de 5 852,64 €.

*Adopté à l'unanimité.*

### **5- Attribution d'une indemnité au Trésorier Payeur**

Depuis 1947, les communes sont autorisées à verser sur délibération du Conseil Municipal une indemnité annuelle de conseil au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Commune.

Cette indemnité porte sur la rémunération des prestations de conseil et d'assistance aux communes en matière d'établissement des documents budgétaires et comptables, d'analyses budgétaires, financières, de trésorerie et de mise en œuvre de la réglementation en matière budgétaire et financière.

Aussi, pour l'année 2018, l'indemnité de Monsieur Eric BLANCHI s'élève à 636,41 € brut.

*Approuvé à l'unanimité*

### **6- Vente appartement Place de Boécourt**

Suite à une demande d'achat de la part de la locataire de l'appartement situé Place de Boécourt et dont la commune est propriétaire, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la vente, et de le vendre conformément à l'estimation des Domaines (229 225 €)

*Adopté à l'unanimité*

## **AFFAIRES GENERALES**

### **7- Suppression du poste d'Adjoint au Maire**

Suite au décès de Monsieur Daniel PERRAU le 12 Juillet dernier 2018, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué aux travaux, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint, les missions occupées ayant été réparties auprès des autres élus et de remonter l'ordre du tableau des Adjoints au Maire.

*Adopté à l'unanimité*

## **8- Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres**

Il est nécessaire de désigner un nouveau membre pour la Commission d'appel d'offres (CAO), Monsieur Daniel PERRAU étant décédé.

Après avoir procédé au vote, les membres de la CAO sont les suivants :

Présidence : M. Le Maire, Georges URLACHER

Membres titulaires : Messieurs Gabriel LE LAY, Pierre JUNILLON, Jean-François JACQ

Membres suppléants : Madame Marie-Thérèse BOURNEIX, Messieurs Gilles MATHIEU et Salah LOUNICI

*Adoptée à l'unanimité.*

## **9- Prise en charge financière des formations au titre du Compte Personnel de Formation**

Suite à la mise en place du Compte Personnel d'Activité (CPA) dans la Fonction Publique, et conformément aux dispositions du décret qui prévoit une prise en charge par l'employeur des frais pédagogiques se rattachant à la formation suivie au titre du CPF, le Conseil Municipal doit délibérer sur le montant du plafond pris en charge par la collectivité à ce titre. Il est proposé un montant de 500 € par an et par agent.

*Adopté à l'unanimité*

## **10- Autorisation de donner mandat au CIG de Pantin pour la consultation des offres de santé et de prévoyance**

Le Centre de Gestion de Pantin va lancer au début d'année prochaine une consultation pour le renouvellement des conventions de participation pour la santé et la prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La Ville étant adhérente obligatoire au CIG de Pantin en tant que collectivité territoriale de moins de 50 agents, il est nécessaire de donner mandat au CIG pour qu'il exerce au nom de la commune les nouveaux contrats.

*Approuvé à l'unanimité*

## **11- Avis sur le retrait de la Ville de Joinville-Le-Pont au syndicat Infocom 94**

La Commune de Joinville-le-Pont souhaite se retirer du syndicat Intercommunal informatique INFOCOM94, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur son retrait.

Adopté à l'unanimité

## **12- Avis sur la mise à disposition, entretien et maintenance d'un service public de vélos électriques par le STIF**

Le STIF va recourir à la procédure de délégation de Service Public pour la mise à disposition, entretien et maintenance d'un service public de vélos à assistance électrique en Région Ile de France.

*Adopté à l'unanimité*



Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, fin de séance à 20h55